

Indicateurs de la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté

Les indicateurs de la Stratégie permettent de mesurer des résultats qui soit révèlent l'état actuel de la pauvreté en Ontario, soit constituent des facteurs de risque corroborés qui augmentent les probabilités qu'une personne vive dans la pauvreté plus tard dans la vie.

Les données relatives aux indicateurs sont mesurées et rendues publiques annuellement, sauf en ce qui concerne le 4e indicateur.

Le site <https://www.ontario.ca/fr/page/strategie-de-reduction-de-la-pauvrete-rapport-annuel-2016>, renferme des données actuelles et historiques, y compris des descriptions plus détaillées des résultats et de leur signification.

1. Cible de pauvreté infantile (Mesure de faible revenu fixe MFR50 fixe)

Pourquoi cela compte-t-il? Les enfants qui vivent dans la pauvreté sont moins susceptibles d'avoir de bons résultats scolaires, de trouver un emploi stable quand ils deviennent adultes et d'être épargnés par les problèmes de santé physique et mentale. En 2008, le gouvernement s'est fixé l'objectif de réduire la pauvreté infantile de 25 % en cinq ans.

Mesure : Pourcentage d'enfants vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur à la moitié du revenu médian, corrigé pour tenir compte de la taille de la famille. Cette mesure est établie selon l'année de référence 2008 et rajustée en fonction de l'inflation.

Seuils de pauvreté : En 2013, la MFR50 pour un ménage de deux personnes s'établissait à 28 512 \$ et à 34 920 \$ pour un ménage de trois personnes.

Source : ministère des Finances, d'après l'Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada.

2. Niveau de pauvreté (Mesure de faible revenu fixe MFR40 fixe)

Pourquoi cela compte-t-il? Les enfants qui vivent dans la grande pauvreté figurent parmi les plus vulnérables et sont ceux pour qui il est le plus difficile de sortir de la pauvreté.

Mesure : Pourcentage d'enfants vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur à 40 % du revenu médian, corrigé pour tenir compte de la taille de la famille. Cette mesure est établie selon l'année de référence 2008 et rajustée en fonction de l'inflation.

Seuils de pauvreté : En 2013, la MFR40 pour un ménage de deux personnes s'établissait à 22 810 \$ et à 27 937 \$ pour un ménage de trois personnes.

Source : ministère des Finances, d'après l'Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada.

3. Poids à la naissance

Pourquoi cela compte-t-il? Les bébés qui naissent dans une famille à faible revenu sont plus susceptibles d'avoir un poids inférieur ou supérieur à la normale, et les bébés qui présentent un poids à la naissance sortant de la fourchette normale peuvent être exposés à des facteurs de risque qui augmentent leur probabilité d'être pauvres plus tard dans la vie.

Mesure : Pourcentage de nouveau-nés ayant un poids considéré comme sain.

Source : Registre et réseau des bons résultats dès la naissance, Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario.

4. Maturité scolaire

Pourquoi cela compte-t-il? Les enfants ont de meilleures chances de réussir en tant qu'élèves et plus tard dans la vie lorsqu'ils arrivent à l'école prêts à apprendre.

Mesure : L'instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) fournit le pourcentage d'enfants de cinq à six ans qui présentent les signes de maturité requis dans cinq domaines de développement de l'enfant et sont prêts à apprendre à l'école.

Source : Offord Centre for Child Studies.

5. Progrès scolaire

Pourquoi cela compte-t-il? Les élèves qui réussissent tôt à l'école sont plus à même de réussir ultérieurement dans leurs études, de les poursuivre au-delà du secondaire et d'avoir de bons emplois.

Mesure : Pourcentage d'élèves de 3e et de 6e années qui atteignent les deux plus hauts niveaux aux examens provinciaux de lecture, d'écriture et de mathématiques.

Source : Office de la qualité et de la responsabilité en éducation.

6. Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires

Pourquoi cela compte-t-il? Les élèves qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires sont plus susceptibles de trouver de bons emplois et ont un meilleur potentiel de revenu à l'échelle de leur vie que celles et ceux qui n'obtiennent pas leur diplôme.

Mesure : Pourcentage des élèves qui entrent au secondaire en même temps qu'ils obtiennent leur diplôme dans les cinq ans suivant le début de leur 9e année.

Source : Le Système d'information scolaire de l'Ontario

7. Mesure relative au logement en Ontario

Pourquoi cela compte-t-il? Les enfants qui n'ont pas de toit stable ont moins de chances de réussite scolaire et peuvent vivre du stress ou être confrontés à d'autres défis pour leur santé mentale.

Mesure : Pourcentage de ménages avec des enfants de moins de 18 ans dont le revenu est inférieur à 40 % du revenu médian des ménages et qui dépendent plus de 40 % de leur revenu pour se loger.

Source : ministère des Affaires municipales et du Logement, d'après l'Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada.

8. Ni aux études, ni en emploi, ni en formation

Pourquoi cela compte-t-il? Les jeunes NEEF sont à risque de s'enliser dans la pauvreté.

Mesure : Pourcentage de jeunes NEEF de 15 à 29 ans.

Source : ministère des Finances, d'après l'Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada.

9. Chômage de longue durée

Pourquoi cela compte-t-il? La capacité d'une personne à trouver un emploi diminue au fur et à mesure que son inactivité professionnelle se prolonge, augmentant la difficulté de sortir de la pauvreté.

Mesure : Pourcentage d'adultes de 25 à 64 ans sur le marché du travail, mais sans emploi depuis 27 semaines ou davantage.

Source : ministère des Finances, d'après l'Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada.

10. Taux de pauvreté des populations vulnérables

Pourquoi cela compte-t-il? Les populations vulnérables alimentent plus de la moitié des effectifs de personnes pauvres en Ontario.

Mesure : Pourcentage d'adultes issus de cinq populations considérées comme vulnérables dont le revenu du ménage est inférieur à la moitié du revenu médian. Les groupes vulnérables comprennent les groupes suivants : Autochtones vivant hors réserve, nouveaux arrivants, personnes handicapées, personnes de 45 à 64 ans vivant seules et mères célibataires.

Source : ministère des Finances, d'après l'Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada.

11. Indicateur d'itinérance

Pourquoi cela compte-t-il? Cet indicateur permettra de suivre les progrès vers nos cibles d'élimination de l'itinérance chronique en Ontario en dix ans.

Mesure : L'indicateur est défini comme le taux d'itinérance chronique par tranche de 10 000 personnes.